

La République du Centre, 22 janvier 2023

LE MALESHERBOIS ■ L'Atelier-musée de l'imprimerie va devenir un établissement public à caractère culturel

L'AMI obtient le label Musée de France

Le label Musée de France va permettre à l'AMI d'être reconnue comme établissement public à caractère culturel, plus de facilités pour des partenariats avec d'autres musées et d'être soustraite à certains financements.

LAUREN
laure@lejournal.com

Environ 1.000 structures ont ce label en France



Précision. Max Prévost est le directeur de la structure depuis sa ouverture au public en octobre 2016. (Nicolas)

Le directeur de la production signifiant que l'Atelier-musée de l'imprimerie (AMI) de Malesherbois vient obtenir le label « Musée de France » et est soustraite à certains financements. Le point avec Jean-Marc Prévost, directeur de la structure.

■ Quand avez-vous commencé les démarches pour obtenir ce label ? Cela fait trois ans que l'on pose la question au Ministère de la Culture. On a fait des courriers, des dossiers. Les choses ont un peu traîné. Nous sommes un musée à part entière associatif. Nous sommes un musée à part entière associatif. Nous sommes un musée à part entière associatif.

■ Quand la situation s'est-elle améliorée ? Je le dirais, dans un premier temps, nous avons eu un soutien de la part de la Région Centre. Nous avons eu un soutien de la part de la Région Centre. Nous avons eu un soutien de la part de la Région Centre.

en bénéficiant en France. Nous l'avons exploré devant une trentaine de personnes, des conservateurs, directeurs de musée, des experts de la restauration, des élus. Et à l'issue, nous avons obtenu le label Musée de France. Environ 1.000 structures

en partenariat avec l'État, la Région. On pourra passer des conventions, répondre à des appels à projets de l'État. Depuis l'ouverture du musée, on connaît nos budgets en faisant le tour de nos partenaires d'une année sur l'autre. Mais ce ne nous permet pas forcément de nous projeter.

■ Comment s'inscrit votre budget ? Nous sommes sur un tiers de nos propres fonds, un tiers de soutien des collectivités, un tiers de soutien de nos partenaires. Région, Département et Pays.

■ Pérenniser la structure
L'objectif, pour garantir un pérennité, est de passer d'une structure associative à une structure établie en tant que structure publique à caractère culturel. On pourra se projeter sur des budgets récurrents, être un cadre régulier pour permettre la réflexion. Un EPCC est beaucoup plus stable dans la durée. Cette transformation va s'effectuer dans l'année. Sans le label, cela n'aurait pas été possible. ■

■ Que va vous apporter ce label ? Il permet d'être reconnus, pour des prêts d'œuvres, pour des prêts d'œuvres, pour des prêts d'œuvres.